

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

**Séance du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

**Présents :** M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, MM. Gérard ROUBIO, Alain POUJÈS, René MIRALLÈS, Mmes Pascale RAFFANEL, Marie-Nadine GONZALEZ, Sandra ROSSELL, Jennifer POIX, MM. Sébastien MÉDEL, Michel PLANCADE, Robert SUBIAS et Jean-Luc DOUTÉ formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. Claude OSMONT pouvoir à M. Gérard ROUBIO, Mme Georgette LAURENT pouvoir à M. Michel PLANCADE

**Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) :** Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

### Délibération n°26/2024

#### **Budget Logements Locatifs - décision modificative n°1 – ajustement de crédits**

L'examen du budget Logements Locatifs par les services préfectoraux a fait apparaître une erreur d'équilibre entre les dépenses de fonctionnement au c/023 et les recettes d'investissement au c/021.

M. le Maire présente la décision modificative n°1/2024, elle modifie les crédits du budget de la façon suivante :

	Budget avt DM	Diminution crédits	Augmentation crédits	Budget ap DM
Total général dépenses investissement	268 720.75 €	0.00 €	60 000.00 €	328 720.75 €
Total général recettes investissement	220 720.75 €	0.00 €	60 000.00 €	280 720.75 €
Total général dépenses fonctionnement	456 220.75 €	0.00 €	0.00 €	456 220.75 €
Total général recettes fonctionnement	234 500.00 €	0.00 €	0.00 €	234 500.00 €

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE d'entériner cette décision modificative n°1 du budget logements locatifs.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2024,

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth ALLEMANY



Le Maire,  
Claude BUSTO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20240613-capendu\_24\_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024

Affichage : 14/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)